

Y a-t-il quelqu'un pour ressusciter l'EU ETS ?

Il ne s'agit pas nécessairement d'un retour à la case départ. Après dix ans de fonctionnement, cependant, il devient évident que le système d'échange de quotas d'émissions (SEQUE) devra faire l'objet d'une refonte majeure s'il veut jouer le rôle qui lui a été assigné, selon les mots de la Commission, « une pierre angulaire de la politique de l'Union européenne pour lutter contre le changement climatique et son outil clé pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre industrielles à moindre coût ».

Les problèmes actuels rencontrés par le SEQUE découlent principalement de trois déséquilibres structurels qui, rétrospectivement, résultent de graves défauts de conception. Le premier déséquilibre peut être dénommé vertical, car il tire son origine du surplus global d'offre de quotas sur le marché du carbone, qui s'élève actuellement à plus d'une année d'émissions de l'ensemble des installations. Ce déséquilibre vertical pourrait encore s'accroître et atteindre un volume équivalent à deux années d'émissions d'ici 2020. Il en résulte que les émissions de CO₂ vérifiées en 2013 et 2014 étaient déjà nettement en dessous de la trajectoire de réductions d'émissions de CO₂ envisagée, tendance qui devrait se poursuivre à l'horizon 2020, du fait de la crise économique actuelle et des faibles perspectives de croissance de la production. Le deuxième déséquilibre peut être dénommé horizontal, car il relève de distorsions entre installations en raison de dynamiques d'activité différentes selon les secteurs, qui ne sont cependant pas reflétés dans les niveaux d'allocations gratuites, largement indépendants des fluctuations de la production dans la configuration actuelle. Cela induit des distorsions de coûts qui peuvent être particulièrement significatives pour les industries intensives en énergie. Un troisième type de déséquilibres identifiés provient de différences nettes entre secteurs quant à leur exposition aux coûts du carbone, qui de fait sont confrontés à des risques de fuite de carbone très variés.

Ces déséquilibres étant intimement liés, toute stratégie de réforme partielle du SEQUE, traitant de chacun des déséquilibres indépendamment, n'aura finalement que peu de chances de réussir. C'est en effet ce que l'on observe dans le cadre des controverses politiques actuelles à propos de la mise en œuvre de la Réserve de Stabilité de Marché (MSR), qui ne semble pas être en mesure de résoudre à la fois la question de l'excédent historique de quotas accumulé et celle des déséquilibres du marché à venir et leurs répercussions différenciées sur l'ensemble des installations. Par conséquent, il est fort probable que, quelle que soit le compromis trouvé pour la MSR, il n'y ait finalement aucun impact majeur concernant l'équilibre du marché du carbone jusqu'à 2030 ni sur le prix du carbone en résultant.

Plutôt que des efforts dispersés, une réforme structurelle et globale du SEQUE apparaît comme une réponse adéquate aux déséquilibres fondamentaux identifiés.

- Tout d'abord, le déséquilibre dit vertical du marché dans son ensemble pourrait être traité par une intervention ponctuelle visant à réduire l'excédent historique, complété par l'intervention continue d'une MSR permettant d'adapter le volume annuel de quotas mis en enchère.
- Deuxièmement, les déséquilibres horizontaux entre installations pourraient être résolus par trois éléments dynamiques liés : une trajectoire de cibles de réduction des émissions de long terme – tel que la proposition de réduction annuelle de 2,2 % après 2020 – pourrait remplacer les phases distinctes de fonctionnement du SEQUE, afin de donner aux installations une perspective de long terme sur les exigences de réduction ; les benchmarks pour l'attribution de quotas gratuits pourraient être révisés plus fréquemment ; enfin l'allocation de quotas gratuits pourrait être déterminée à partir de ces benchmarks régulièrement mis à jour, et selon les niveaux d'activité récents, évitant ainsi les distorsions de coûts résultant de la rigidité du mécanisme actuel d'allocation. Cette flexibilité dans l'allocation de quotas gratuits pourrait être compensée *ex post* en adaptant le volume de quotas mis aux enchères à la trajectoire de l'objectif de réduction de long terme. En outre, la charge administrative pourrait être réduite en liant cette allocation flexible de quotas gratuits aux procédures d'audit en place.
- Troisièmement, les spécificités sectorielles pourraient être mieux prises en compte, notamment par une allocation plus ciblée de quotas gratuits au lieu du traitement uniforme appliqué actuellement une fois qu'un secteur s'avère éligible à la liste de secteurs exposés aux fuites de carbone, couvrant 164 secteurs sur 175. Une telle allocation ciblée pourrait être liée au degré de concurrence des exportations et des importations sectorielles, à la part des émissions indirectes liées à la consommation d'électricité et à la quantité d'émissions de procédés, inévitables compte tenu des technologies de production actuelles utilisés pour l'acier et le ciment par exemple.

Pourquoi le SEQUE ne pourrait-il pas subir une telle thérapie régénératrice permettant une évolution vers un système qui n'aurait plus besoin de phases distinctes de fonctionnement, du facteur de correction inter sectoriel, ni d'une quelconque liste de secteurs exposés aux fuites de carbone, et gagnerait ainsi beaucoup en transparence et en efficacité ? La réponse pourrait bien se trouver en dehors du cadre du SEQUE, et résiderait une fois de plus dans l'émergence d'intérêts politiques divergents au sein de l'UE.

À retenir

- **EU ETS – débat MSR** : la première réunion trilogie entre institutions européennes a eu lieu le 30 mars et la seconde aura lieu le 5 mai. Le Comité des représentants permanents des États membres a approuvé un texte défendant une mise en œuvre de la MSR en 2021.
- **INDC européen** : le 6 mars, le Conseil européen de l'environnement a approuvé l'INDC européen visant à atteindre une réduction des missions domestiques de GES de 40 % en 2030 par rapport à 1990.
- Le 26 mars, la Commission a lancé deux nouvelles consultations, durant jusqu'au 18 juin, concernant la mise en œuvre de la politique climatique pour les secteurs non couverts par l'EU ETS.

Volume d'échange : EUA + 7,30 %, CER – 49,4 %



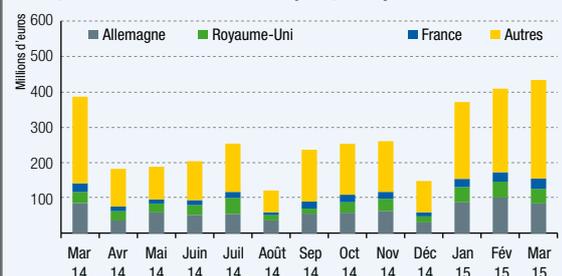
Source : calcul CDC Climat Recherche, d'après données EEX, ICE Futures Europe, NYMEX, Nasdaq OMX, LCH Clearnet

Prix du contrat Déc.15 : EUA – 6,76 %



Source : CDC Climat Recherche, ICE Futures Europe

Revenu mensuel des enchères de phase 3 : 434,8 M€ en mars 2015 (+ 5,9 %)



Source : CDC Climat Recherche d'après ICE Futures Europe, EEX

Énergie

Prix des énergies primaires

		Mars 2015	
Charbon	API # 2 CIF ARA (First month en USD/t)	61,4 ▲	
Gaz naturel	NBP (spot en €/MWh)	22,3 ▼	
	TTF (spot en €/MWh)	21,9 ▼	
Pétrole	Brent (First month en USD/b)	56,9 ▼	
Électricité	Allemagne (€/MWh)	Spot	33,7 ▼
		Calendar	32,3 ▼
	Royaume-Uni (€/MWh)	Spot	56,2 ▼
		Next summer	59,5 ▼
		Next winter	64,7 ▼

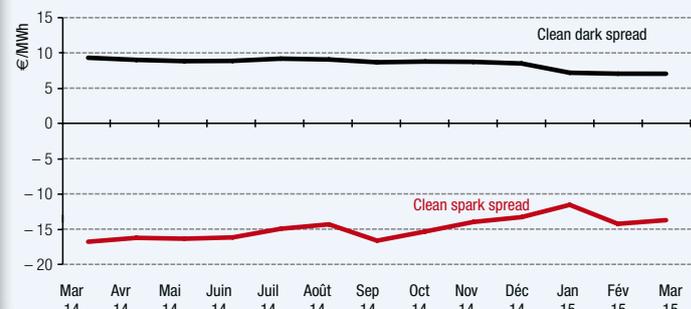
Sources : CDC Climat Recherche, Thomson Reuters

Clean dark, clean spark spreads et prix du switch

	Clean spark (€/MWh)		Clean dark (€/MWh)		Prix du CO ₂ «switch» (€/tCO ₂)	
	spot	à terme	spot	à terme	spot	à terme
Allemagne*	- 12,5	- 13,7	7,8	7,0	41,3	42,1
Royaume-Uni*	8,2	13,9	29,6	33,6	42,5	39,8

* Allemagne, contrat calendaire 2016

Allemagne - Moyenne mensuelle des clean dark et spark spreads du contrat Cal. 2015 en base



Sources : CDC Climat Recherche, Thomson Reuters

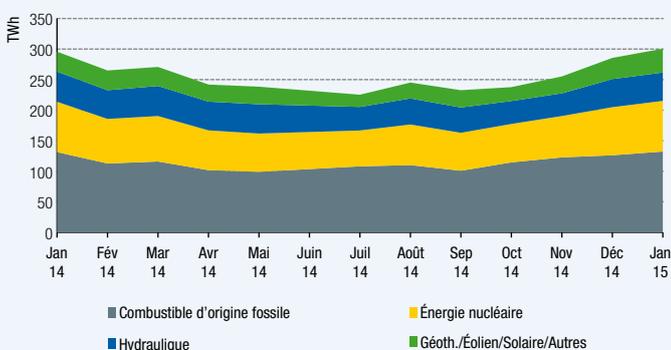
Le prix du Brent a été de nouveau à la baisse au mois de mars, s'établissant à un niveau moyen de 56,9 \$/bl après le rebond du mois précédent. Les demandes chinoises et européennes peinent en effet à repartir dans un contexte de renforcement du dollar. Le maintien de la production américaine et de l'OPEP ainsi que la perspective d'un accord iranien accentuent le surplus d'offres. Les incertitudes liées aux conflits au Yémen et en Irak pourraient toutefois inverser cette tendance. Les prix du charbon sont restés constants à 61,4 \$/t. Les prix du gaz au comptant NBP et TTF ont enregistré des légères baisses pour s'établir à 22,3 €/MWh et 21,9 €/MWh : les fondamentaux de la demande demeurant globalement faibles malgré une forte volatilité liée à des baisses ponctuelles des températures, tandis que l'offre russe est repartie brutalement à la hausse. Les prix de l'électricité allemands au comptant ont subi une forte baisse pour s'établir à 33,7€/MWh, et le contrat pour livraison à décembre 2016 s'est échangé en moyenne à 32,3 €/MWh. Enfin, le *clean dark spread* allemand a fortement chuté sur les marchés au comptant à 7,78 €/MWh et s'est maintenu sur les marchés à terme à 7,04 €/MWh, tandis que le *clean spark spread* a diminué sur les marchés au comptant et légèrement augmenté sur les marchés à terme. Le prix théorique du CO₂ « switch » au comptant a été calculé à 41,3 €/teq CO₂ sur le marché au comptant allemand et 42,5 €/teq CO₂ sur le marché au comptant britannique.

Production

Production d'électricité (TWh)

UE 20	Jan. 15	Cumul depuis janv. 2015	% par rapport à 2013
Production brute électricité	299,6	299,6	13,4 %
dont fossile*	131,9	131,9	17,3 %
dont nucléaire	82,7	82,7	13,7 %
dont hydraulique	46,3	46,3	- 1,1 %
dont renouvelables	38,7	38,7	20,3 %

* Gaz, charbon, pétrole.

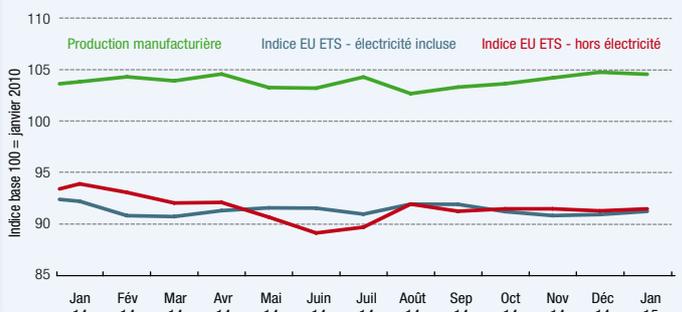


Sources : CDC Climat recherche d'après données AIE

Production industrielle (indice base 100 en 2010)

UE 27	Jan. 15	Variation mensuelle (pts)	Variation sur un an (pts)
Production industrielle (hors construction)	104,6	- 0,2	0,7
Production des secteurs EU ETS* (électricité inc.)	91,3	0,3	- 1,0
Production des secteurs EU ETS* (électricité exc.)	91,5	0,2	- 2,4
Electricité, gaz, chaleur	91,1	0,4	- 0,2
Ciment	77,0	0,5	- 7,5
Sidérurgie	99,8	- 7,4	- 11,2
Raffinage de pétrole	95,2	0,2	2,9

* Indice pondéré par le poids des secteurs de l'EU ETS dans les allocations sur 2008-2012

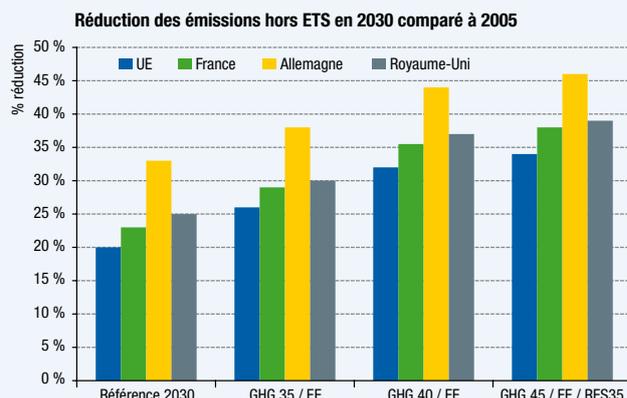
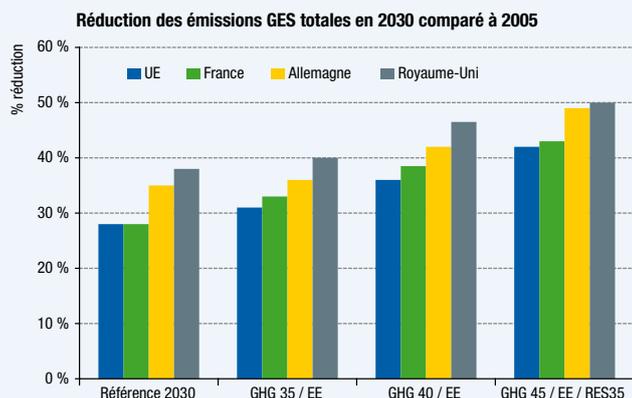


Sources : CDC Climat recherche d'après données Eurostat

La production industrielle des pays de l'UE 27 est en baisse de 0,2 % en janvier 2015 par rapport au mois précédent et en hausse de 0,7 % comparé au mois de janvier 2014. La baisse mensuelle de 0,2 % de la production industrielle est due à des baisses de 2,2 % pour les biens de consommation durables et de 0,5 % pour les biens intermédiaires. Les baisses les plus marquées de la production industrielle ont été enregistrées en Croatie (- 4,0 %), en Lettonie(- 3,1 %), en Finlande (- 2,5 %) ainsi qu'en Lituanie (- 2,3 %), et les plus fortes hausses à Malte (+ 6,1 %), en Hongrie (+ 4,3 %) et en Bulgarie (+ 2,0 %). Notre indice de production des secteurs EU ETS (incluant l'électricité) a légèrement augmenté à 91,3 pts, de même que l'indice hors électricité à 91,5 pts. La production d'électricité dans les pays de l'UE 20 a été de 29,6 TWh en janvier 2015, en hausse de 5,3 % par rapport à décembre 2014 et en hausse de 13,4 % par rapport à janvier 2014. Comparé à l'année précédente, on observe une baisse de la production cumulée hydraulique (- 1,1 %), et une hausse de la production des énergies renouvelables (+ 20,3 %), ainsi de la production d'électricité fossile (+ 17,3 %).

Coordination des politiques CO₂, EE et ENR

Objectif de réduction des émissions de GES pour l'UE à l'horizon 2030 : impact sur les cibles nationales



Note : Référence correspond au scénario qui n'inclue pas de politiques climatiques ou énergétiques supplémentaires par rapport à la trajectoire des objectifs pour 2020 ; GHG 35, 40 et 45 font référence aux scénarios incluant un objectif de réduction des émissions de GES de 35 %, 40 % et 45 %, RES 35 fait référence au scénario incluant une part d'énergie renouvelable de 27 % dans la consommation finale au niveau de l'UE.

Source : European Commission, Impact Assessment, A policy framework for climate and energy in the period from 2020 up to 2030, 2014.

Le 6 mars, le Conseil de l'UE pour l'environnement a approuvé la contribution déterminée au niveau national (INDC pour *Intended Nationally Determined Contributions*), de l'Europe visant une réduction domestique des émissions de GES de 40 % en 2030 par rapport au niveau de 1990, faisant suite à l'accord conclu entre chefs d'États européens lors du Conseil d'octobre 2014. Le 19 mars, les chefs d'État et gouvernements européens ont adopté la stratégie pour une « Union de l'Énergie dotée d'une politique climatique ambitieuse ». Cette stratégie définit les étapes de mise en œuvre de la politique énergétique et climatique lors des cinq prochaines années, construite autour de cinq dimensions étroitement liées et se renforçant mutuellement : la sécurité énergétique, la solidarité et la confiance ; un marché de l'énergie européen pleinement intégré ; l'efficacité énergétique contribuant à la modération de la demande ; la décarbonisation de l'économie ; la recherche, l'innovation et la compétitivité. Les institutions de l'UE et les États membres contribueront à l'avancée des travaux législatifs tout au long de l'année, et les résultats devront être rapportés au Conseil européen avant décembre 2015. Le 26 mars, la Commission a lancé deux consultations parallèles durant jusqu'au 18 juin, concernant la mise en œuvre des politiques climatiques et énergétiques à l'horizon 2030 pour les secteurs non couverts par l'EU ETS : 1/ une consultation sur la préparation d'une proposition législative pour la décision sur le partage de l'effort (ESD), et 2/ une consultation sur l'intégration de l'agriculture, la forêt et autres utilisations des terres dans le cadre de la politique climatique et énergétique de l'UE à l'horizon 2030.

Environnement institutionnel

Tableau du bilan de l'offre de Phase 3

	2013	2014	2015*	2016*	2017*	2018*	2019*	2020*
Enchères (MtCO₂)	804	532	675	779	985	992	1 302	1 633
Allocation gratuite (MtCO₂)	843	767	813	789	765	741	717	693
Total	1 647	1 299	1 488	1 568	1 750	1 733	2 019	2 326

* Estimations

Tableau du statut de l'allocation gratuite

État membre de l'EU	2013	2014	2015*
France	82	81	73
Allemagne	169	163	159
Royaume-Uni	66	64	56
Autres	526	459	246
TOTAL	843	767	535

* Jusqu'au 31 mars 2015

Offre de crédits CER et ERU (tCO₂eq)

	Mars 15	Variation mensuelle
Nombre de projets MDP	12 284	+ 9,0
<i>Dont enregistrés</i>	7 622	+ 24,0
<i>Ayant émis des crédits</i>	2 754	+ 8,0
Volume cumulé de CER délivrés (Mt)	1 545	+ 3,9
Nombre de projets MOC	788	0,0
<i>Dont enregistrés</i>	604	0,0
Volume cumulé d'ERU délivrés (Mt)	863,5	0,0
<i>ERU délivrés par la voie 1 (Mt)</i>	838,1	0,0
<i>ERU délivrés par la voie 2 (Mt)</i>	25,4	0,0

Le 4 mars, la Commission européenne a publié des données concernant la quantité de quotas alloués gratuitement aux industriels et producteurs de chaleur en 2015, s'élevant à 500,5 millions d'EUA. 288,79 millions de quotas supplémentaires pourraient encore être distribués au cours de l'année. Le 24 mars, le commissaire Arias Cañete a indiqué à la commission ITRE du Parlement européen que la première étape dans le cadre des réformes en cours de l'EU ETS sera l'adoption de la MSR, suivie rapidement par une révision de l'EU ETS incluant le nouvel objectif de réduction des émissions de CO₂ de 43 % en 2030 par rapport à 2005. Il a confirmé la poursuite de l'allocation de quotas gratuits après 2020. Cependant, compte tenu de la quantité limitée de quotas à allouer, une utilisation plus ciblée et efficace des quotas disponibles sera nécessaire. Le 25 mars, le Comité des représentants permanents des États membres (COREPER) a approuvé le mandat de la présidence lituanienne pour entamer les négociations trilogues à propos de la MSR avec le Parlement et la Commission européenne. Le premier texte approuvé par le COREPER fait état d'une MSR débutant ses opérations le 1^{er} janvier 2015. La première réunion entre les trois parties a eu lieu le 30 mars. Le Parlement européen défend une mise en œuvre anticipée de la MSR dès 2018, le placement des quotas issus de la *backloading* dans la réserve. Il propose également de garder en réserve 300 millions de quotas pour appuyer le financement d'innovations industrielles de rupture. La deuxième réunion trilogue est prévue le 5 mai.

Tableau de bord des marchés du carbone

Marché primaire - Enchères de quotas EUA en phase 3

		Mar-14	Avr-14	Mai-14	Juin-14	Juill-14	Août-14	Sep-14	Oct-14	Nov-14	Déc-14	Jan-15	Fév-15	Mar-15
Plateforme commune + Royaume-Uni et Allemagne	Prix (€/t)	6,35	7,35	5,03	5,54	5,91	6,23	5,96	5,99	6,78	6,74	6,89	7,20	6,72
	Volume (Mt)	60,98	35,22	37,72	37,02	43,28	19,52	39,79	42,05	38,56	22,04	54,06	57,00	64,67
Revenus (M€)	Allemagne	85,73	36,53	59,46	52,45	55,37	36,75	56,07	58,71	63,97	31,17	88,04	101,65	84,94
	Royaume-Uni	31,69	26,48	25,35	27,82	44,97	14,93	14,13	29,65	33,78	17,15	43,38	44,97	41,54
	France	24,78	13,13	11,65	14,01	17,35	7,90	20,14	21,35	20,03	11,51	23,14	26,76	28,96
	Autres	245,15	106,82	92,56	110,32	136,70	62,03	146,78	144,45	143,52	88,78	217,71	236,84	279,33
	Total	387,35	182,96	189,02	204,60	254,39	121,61	237,13	254,15	261,30	148,61	372,27	410,23	434,77

Sources : EEX, ICE Futures Europe

Marché primaire - Crédits CER et ERU délivrés (MtCO₂)

		Mar-14	Avr-14	Mai-14	Juin-14	Juill-14	Août-14	Sep-14	Oct-14	Nov-14	Déc-14	Jan-15	Fév-15	Mar-15
Volume cumulé des CER délivrés UNEP-DTU (Mt)		1 440	1 451	1 457	1 466	1 472	1 480	1 491	1 504	1 512	1 512	1 525,7	1 540,8	1 544,7
Volume cumulé des URE délivrés (en Mt)	Voie 1 (Mt)	816,1	824	824,1	824	824,1	824,4	824,4	824,4	824,5	824,5	838,1	838,1	838,1
	Voie 2 (Mt)	25,4	25	25,4	25,4	25,4	25,4	25,4	25,4	25,4	25,4	25,4	25,4	25,4

Sources : UNEP-DTU, CDC Climat Recherche

Marché secondaire - Prix (€/t) et volumes EUA, CER (ktCO₂)

			Mar-14	Avr-14	Mai-14	Juin-14	Juill-14	Août-14	Sep-14	Oct-14	Nov-14	Déc-14	Jan-15	Fév-15	Mar-15
ICE Futures Europe	Daily spot	Prix EUA phase 3	6,11	5,22	5,11	5,52	5,96	6,26	6,01	6,09	6,91	6,97	6,97	7,27	6,80
		Volume EUA phase 3	35 324	49 429	19 271	20 937	11 897	5 173	17 953	5 530	7 793	10 180	9 324	25 327	23 640
		Prix CER	0,19	0,17	0,12	0,14	0,16	0,17	0,15	0,13	0,08	0,04	0,46	0,42	0,41
		Volume CER	1 028	2 998	745	167	1 530	1	242	255	319	8 622	860	4 436	3 202
	Déc.15	Prix EUA	6,41	5,46	5,50	5,80	6,16	6,44	6,16	6,21	7,03	7,15	7,06	7,35	6,85
		Volume EUA	120 993	60 524	467 135	56 911	114 684	64 504	94 922	119 746	140 392	180 590	356 677	377 226	394 219
		Prix CER	0,48	0,41	0,23	0,29	0,40	0,40	0,39	0,38	0,52	0,54	0,46	0,42	0,41
		Volume CER	11 991	2 012	15 510	3 454	3 951	1 636	1 535	3 644	3 724	2 654	1 863	0	0
	Déc.16	Prix EUA	6,76	5,7	5,50	6,02	6,35	6,62	6,30	6,34	7,17	7,35	7,17	7,47	6,93
		Volume EUA	101 196	45 597	466 631	33 286	61 189	28 171	47 533	40 921	40 926	39 009	55 893	46 588	50 070
		Prix CER	0,49	0,42	0,33	0,29	0,40	0,41	0,39	0,38	0,52	0,54	0,52	0,42	0,40
		Volume CER	982	164	800	0	0	10	50	850	500	550	500	0	0
Déc.17	Prix EUA	6,76	5,7	5,50	6,02	6,35	6,62	6,30	6,34	7,17	7,35	7,34	7,63	7,06	
	Volume EUA	101 196	45 597	466 631	33 286	61 189	28 171	47 533	40 921	40 926	39 009	15 087	19 340	28 076	
	Prix CER	0,49	0,42	0,33	0,29	0,40	0,41	0,39	0,38	0,52	0,54	0,46	0,42	0,40	
	Volume CER	982	164	800	0	0	10	50	850	500	550	0	0	0	

Sources : ICE Futures Europe

Position de conformité par secteur et par pays : différence entre les allocations de quotas et les émissions vérifiées

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Combustion	-253,1	-113,5	-125,8	-76,9	-42,4	-137,8
Raffinage de pétrole	-1,4	7,6	14,3	16,0	20,2	-36,7
Cokeries	1,5	6,8	2,9	3,1	5,7	-1,5
Minerais métalliques	4,3	11,0	8,8	8,9	9,7	-0,2
Sidérurgie	51,6	89,3	71,4	72,8	73,9	38,5
Ciment	20,9	61,4	61,0	62,8	70,3	26,7
Verre	2,5	6,1	5,5	5,4	5,0	-1,2
Produits céramiques	5,3	10,0	10,2	9,6	9,2	2,0
Papier	6,9	11,3	10,0	11,1	11,6	4,1
Autres activités	0,2	4,3	1,3	-0,7	1,4	-1,0
Total (Mt)	-161,3	94,2	59,8	112,1	164,5	-107,1

Source : CCTL

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Allemagne	-84,0	-36,6	-54,4	-49,5	-28,6	-106,3
Royaume-Uni	-50,8	-15,0	-16,8	2,5	-2,5	-52,0
Italie	-8,5	24,1	8,5	5,3	12,2	21,5
Pologne	-3,1	10,8	5,9	4,2	15,6	-76,4
Espagne	-9,6	13,7	29,5	18,4	17,0	31,7
France	5,5	17,5	23,4	33,9	25,2	24,8
Rép. tchèque	5,2	12,2	10,6	12,2	17,1	-18,3
Pays-Bas	-6,8	2,8	0,1	8,9	10,5	-3,0
Roumanie	7,7	24,9	27,7	23,6	25,8	15,1
Autres	-17,0	39,8	25,3	52,7	72,3	55,7
Total (Mt)	-161,3	94,2	59,8	112,1	164,5	-107,1

Source : CCTL